

PROJET DE COMPTE RENDU DE LA REUNION
DE LA CSS ESCALQUENS
du 16 avril 2019

INTITULE	NOM	STATUT	PRÉSENT/EXCUSÉ /ABSENT
Collège administration			
Préfecture Haute-Garonne	Anabel LESOURD Valérie BAUTHIAN		Présente Présente
SIRACED PC	Julien SABOUHI KAFFASH		Présent
SDIS 31	Patrick RIEU Philippe SANS		Présent Présent
DREAL	Stéphanie ROBIC Marion GENADOT		Présente Présente
DIRECCTE			Absent
DDT			Absent
Collège collectivités			
Commune d'Escalquens	Le maire Denis FOURNIER Michel INTRAND Monique BUCHET	Titulaire Titulaire Suppléant Suppléante	Absent Présent Présent Absente
Commune de Pompertuzat	Le maire Jean-Paul DEODATO	Titulaire Suppléant	Absent Présent
Commune de Belberaud	Le maire Raphaël SORROCHE	Titulaire Suppléant	Absent Présent
SICOVAL	Jean-François ROUSSEL Alain SERIEYS	Titulaire Suppléant	Absent Absent
Conseil départemental	Emilienne POUMIROL Gilbert HEBARD Frédéric FOURNIER	Titulaire Suppléant Service environnement	Absente Absent Présent
Collège riverains			
SNCF Mobilité	Claire BOURLET DE LA VALLEE	Titulaire	Absente
SNCF Réseaux	Géraldine CASSEZ Alain BRU	Titulaire Suppléant	Absente Absent
Copropriété de la Grave	Jean-Marc HALLOUARD	Titulaire	Absent
FNE	Alain RIVIERE	Titulaire	Présent
Le Vallon d'Escalquens	Jacques FRANÇOIS	Titulaire	Absent
Collège exploitants			
Total Marketing France	Chef de Département projets internationaux Directeur support et développement Chef de projets Réhabilitation Chef de projets (externe)	Titulaire Titulaire	Présente (par téléphone) Absent Présent (par téléphone) Présente

Gaches Chimie	Président Directeur Général Directeur technique QHSE Chef d'établissement Experte HSE Directeur technique QHSE adjoint	Titulaire Titulaire Suppléant Suppléante	Absent Absent Présent Présente Présent
Collège salariés			
Gaches Chimie	Représentant des salariés Représentant des salariés Représentant des salariés Représentant des salariés	Titulaire Titulaire Suppléant Suppléant	Absent Absent Absent Absent

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte rendu de la réunion de la CSS du 5 juillet 2018
- 2) Présentation Total Marketing France
 - point d'information de l'exploitant
 - point d'information de la DREAL
- 3) Présentation Gaches Chimie
 - bilan annuel d'activité 2018
 - bilan des actions 2018 de la DREAL
- 4) Questions diverses

La séance est ouverte à 14 heures 35 sous la présidence de Mme LESOURD, directrice du service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial de la préfecture de la Haute-Garonne.

1) Approbation du compte rendu de la réunion de la CSS du 5 juillet 2018

Le compte rendu de la réunion de la CSS du 5 juillet 2018 est approuvé.

2) Présentation Total Marketing France

- **point d'information de l'exploitant**
- **point d'information de la DREAL**

La chef de département projets internationaux et le chef de projets réhabilitation rejoignent la séance par téléphone.

La chef de projets (externe de Total Marketing France) revient sur les travaux de dépollution réalisés entre mai et juin 2018 sur le site de l'ancien dépôt d'Escalquens. L'analyse de risques résiduels de fin de travaux a révélé que l'état sanitaire du site est compatible avec l'usage futur retenu (installation d'une ferme photovoltaïque).

Concernant le suivi de la qualité des eaux souterraines, la campagne post-travaux menée en septembre 2018 n'a montré aucune dégradation de la qualité de la nappe. Si la qualité des eaux devait se maintenir, Total sollicitera auprès de l'administration un arrêt du suivi, initialement prévu pour une période de quatre ans (2018-2022).

La chef de projets présente ensuite la demande d'institution de servitudes d'utilité publique (SUP) transmise début 2019, avant d'exposer le projet d'aménagement d'une ferme photovoltaïque, qui sera confié à Total Solar (démarrage des travaux au 1^{er} trimestre 2020, pour une durée de 6 à 9 mois). Enfin, elle fait savoir que, la prestation de Retia étant en passe de s'achever, la société souhaite mettre fin à sa participation à la CSS.

Mme GENADOT (DREAL) annonce que le procès-verbal de récolement de fin de travaux a été établi fin février 2019. L'instruction de la demande d'institution de SUP a été initiée à la même période.

Mme LESOURD s'enquiert du délai sous lequel la demande sera traitée.

Mme ROBIC (DREAL) explique que la démarche, après présentation du projet d'arrêté préfectoral en CODERST, devrait être finalisée pour septembre ou octobre 2019.

M. RIVIERE (FNE) souhaite savoir si la future ferme photovoltaïque occupera la totalité du terrain. Par ailleurs, il rappelle que ce dossier s'inscrivait dans un appel à projets de la Commission de régulation de l'énergie (CRE).

M. FOURNIER (commune d'Escalquens) indique que la CRE a rendu un avis favorable sur le projet.

Le Chef de projets Réhabilitation (Total Marketing France) précise que la ferme devrait couvrir une large partie du terrain, d'une superficie de 7 ha. Des informations complémentaires peuvent toutefois être demandées auprès de Total Solar.

Mme LESOURD revient sur l'arrêt éventuel de la participation de Retia à la CSS. Elle invite ainsi les représentants de la société à formaliser leur demande, qui sera examinée lors d'une prochaine réunion du bureau.

3) Présentation Gaches Chimie

- **bilan annuel d'activité 2018**
- **bilan des actions 2018 de la DREAL**

Le chef d'établissement (Gaches Chimie) présente les activités du groupe, avant de détailler les actions menées en 2018 en matière de formation du personnel et de prévention des risques (21 audits internes et 8 audits clients).

L'experte HSE (Gaches Chimie) revient sur l'audit de suivi ISO 14 001. Celui-ci a révélé une non-conformité (formalisation des actions QHSE sur le site de Mourenx), levée en février 2019. Le rapport a également mis en évidence certains points forts (définition de la stratégie, communication de l'équipe QHSE, refonte du format d'audit, suivi des produits concernés par les dates d'expiration), ainsi que des points d'amélioration (intégration des démarches REACH dans le schéma de cycle de vie des produits et explicitation de certains objectifs de la politique QHSE).

En parallèle, l'inspection de la DREAL du 18 octobre 2018 a donné lieu à une non-conformité et à dix observations. S'agissant enfin de la mise en demeure en cours, une solution technique a été validée et une réunion avec les prestataires est prévue le 14 mai pour planifier les travaux.

Concernant l'arrêté préfectoral reçu en décembre 2018, des actions ont été initiées en collaboration avec DEKRA et un premier courrier de réponse a été envoyé en février 2019.

Par ailleurs, le projet de raccordement à la STEP communale a été abandonné. Le site a cependant décidé d'envoyer en destruction l'ensemble des rejets aqueux. Une solution alternative (installation d'un évapo-concentrateur) est aujourd'hui à l'étude. Enfin, des prestataires ont été rencontrés pour la mise en place d'un suivi précis des volumes annuels et de la qualité des eaux usées.

Le chef d'établissement fait ensuite savoir que 7 accidents avec arrêt de travail ont été recensés sur le site en 2018.

Mme LESOURD s'enquiert de l'origine de ces accidents.

Le chef d'établissement évoque des accidents liés à des opérations de manutention ou à la manipulation de produits chimiques. En parallèle, un exercice POI (zone solvants) et deux exercices internes ont été réalisés à l'automne. Enfin, des panneaux indiquant que le site est sous vidéosurveillance ont été installés à la suite de l'incident sûreté survenu en novembre (intrusion sur le site de deux jeunes individus pour tagger les murs situés le long de la voie ferrée).

M. SABOUHI KAFFASH (SIRACED PC) s'enquiert du dispositif d'alarme dont le site est équipé.

Le chef d'établissement répond que le site est protégé et détaille le dispositif de protection.

M. SABOUHI KAFFASH demande si un agent est affecté en permanence au visionnage des caméras de vidéosurveillance.

Le chef d'établissement le confirme. Il détaille enfin les investissements prévus dans le cadre du plan de modernisation du site (4 millions d'euros sur cinq ans).

M. INTRAND (commune d'Escalquens) s'enquiert de la provenance des eaux usées.

L'experte HSE indique qu'elles sont principalement liées au nettoyage de certains équipements ou contenants.

Mme ROBIC revient sur la visite d'inspection annuelle de la DREAL (audit sur la stratégie de défense incendie). Elle a donné lieu à un avis général satisfaisant, à une non-conformité (échéance dépassée pour l'entretien/test du groupe électrogène et du surpresseur) et à dix observations (notamment sur des mises à jour documentaires).

L'arrêté préfectoral complémentaire du 26 novembre 2018 a permis d'actualiser les prescriptions techniques relatives à la maîtrise des risques, ainsi que la situation administrative du site au regard de la directive Seveso 3.

Enfin, l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 18 juin 2018 a visé à encadrer la non-conformité réglementaire relevée pour la zone de stockage des liquides inflammables.

M. RIVIERE s'enquiert de la manière dont les scénarios des exercices POI sont définis.

Le chef d'établissement explique que les scénarios retenus s'appuient sur le retour d'expérience d'autres sites. Le dernier exercice a concerné un scénario au niveau de la zone solvants.

M. RIEU (SDIS 31) ajoute que l'exercice POI a notamment été l'occasion de tester l'utilisation des drones et de SINUS, un outil de dénombrement des victimes.

M. RIVIERE sollicite des précisions sur le plan de modernisation évoqué.

Le chef d'établissement fait savoir qu'il vise à restaurer la cohérence globale du site, dont l'extension a connu plusieurs phases depuis les années 1960.

M. RIVIERE s'enquiert des rejets atmosphériques produits sur le site.

Mme ROBIC assure que les émissions liées à la zone de stockage de liquides inflammables ne sont pas significatives. En outre, les rejets générés dans l'atelier de conditionnement sont traités par un système de captation.

L'experte HSE précise que le bilan réalisé en 2009 a révélé des valeurs largement inférieures aux seuils réglementaires, hormis sur les solvants chlorés. La suppression du perchloréthylène a

néanmoins permis de réduire les flux. En outre, un suivi annuel des quantités dépotées a été mis en place et n'a révélé aucun dépassement.

M. RIVIERE souhaite savoir si le cycle de production génère des pics de rejets de COV en période estivale.

L'experte HSE répond par la négative.

4) Questions diverses

M. SABOUHI KAFFASH signale que le PPI doit être révisé et qu'un exercice PPI est à programmer au 4^e trimestre 2019.

M. RIVIERE demande si les membres de la CSS pourront assister à l'exercice.

M. SABOUHI KAFFASH relaiera le point. Dans tous les cas, un bilan de l'exercice sera partagé lors d'une prochaine CSS.

M. FOURNIER remarque que le PPI devra intégrer la suppression du passage à niveau et le réaménagement de la circulation dans le secteur.

La séance est levée à 15 heures 40.

Pour le préfet et par délégation,
La directrice du service de la coordination des
politiques publiques et de l'appui territorial

Anabel LESOURD



